



AMÉNAGEMENT ET GESTION DES ESPACES

Maîtrise foncière

OBJECTIF

Accompagner les collectivités dans la maîtrise foncière de leurs projets structurants.



ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ

- ✓ Appui pour la constitution des dossiers fonciers (estimations domaniales, documents d'arpentage, états parcellaires, négociation foncière, rédaction des actes administratifs...).
- ✓ Appui juridique pour la maîtrise foncière par voie d'expropriation (enquête parcellaire, arrêté de cessibilité, ordonnance d'expropriation, jugement d'expropriation...).

Service Acquisitions foncières :

04 68 85 88 93 - at-acquisitionsfoncieres@cd66.fr